



Brexit

édito

Que faire lorsque l'Éducation nationale va mal ? Au ministère on pourrait envisager de réunir autour d'une table tous les acteurs, publics et privés, de l'enseignement en France pour discuter des différentes méthodes à mettre en œuvre, non pas de façon uniforme, mais en fonction des élèves et laisser faire de la pédagogie différenciée.

Et bien, tel Bruxelles où des fonctionnaires européens pensent pour tout le monde, le ministère de l'Éducation dicte des réformes, les unes à la suite des autres, et les impose.

Lorsqu'il les impose au privé sous contrat avec l'État, on peut malheureusement dire : « *les payeurs sont les décideurs* ». Mais comme l'État vient de s'apercevoir que l'enseignement privé « indépendant », le non subventionné, était en pleine expansion, au lieu de se réformer il légifère pour le contraindre à rentrer dans le rang ! Et là il n'en est pas question !

On peut alors suggérer une idée, à tous les établissements privés, lorsqu'ils sont sous contrat et peuvent ne pas faire passer leurs budgets avant le bien de leurs élèves ou lorsqu'ils sont indépendants : « *votez un Brexit, comme les anglais ! Mais un Brexit vis-à-vis de l'Éducation nationale !* »

Evelyne CIMA

Actions

- Projet de loi El Khomri
- EPNL : nouvelle convention collective
- Élections professionnelles et recours

Positions

- Enseignement agricole et Phoenix
- Alerte pour le « hors contrat »
- Bac S: incompétences au MEN

Informations

- Stages de formation syndicale
- AG du SYNEP CFE-CGC

«Billets d'humeur»

- Commedia dell'arte ?
- Marre de la formation de «mougeons»!
- Bac dévalorisé

Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 19 - Fax 01 55 30 13 20

Courriel : synep@synep.org Site Internet : www.synep.org

Directeur de la publication : Evelyne CIMA - Maquette : Raymond CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution



Enseignement Privé à but Non Lucratif (EPNL) et sa future convention collective

La Confédération de l'Enseignement Privé à but Non Lucratif est créée le 21 décembre 2015, avec pour but initialement présenté de ne présenter qu'un seul interlocuteur au ministère.

Mais, devant le regroupement des branches voulu par le gouvernement, la CEPNL veut créer une nouvelle convention collective, regroupant avec celle des salariés de l'enseignement privé (SEP) celles de la FESIC et de l'UDESCA en plus de 9 autres qui n'avaient plus de réelles existences.

Et pour ce faire il faut donc, en plus d'une simple annexion de toutes ces conventions, avoir défini au moins :

- son champ d'application ...qui pose problème car celui proposé empiète sur le champ de la convention collective de l'enseignement privé indépendant (hors contrat)

- le choix d'un OPCA, qui dans « l'urgence » ne peut être que la reconduction d'OPCALIA

- les moyens du dialogue social...nettement en baisse par rapport à ceux donnés dans certaines conventions, entre autres celle de l'UDESCA.

Et tout ça, à marche forcée, avec 4 réunions pour aboutir à une signature mi-juillet.

Pourquoi cette précipitation alors que, pour le ministère, la restructuration des branches doit se faire en 3 ans ?

Tout simplement pour permettre en 2017 le calcul de la représentativité du collègue employeur dans cette nouvelle branche, avec l'accord de la CFDT, la CFTC et le SPELC !

Trois organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO, ont engagé une démarche commune auprès de la Direction Générale du Travail pour dénoncer la méthode utilisée par la CEPNL pour agir en urgence afin d'assurer sa seule représentativité. Elles ont attiré son attention sur le champ d'application en proposant un regroupement alternatif avec la convention de l'enseignement privé indépendant, et enfin ont contesté le calcul de la représentativité des syndicats dans le champ des établissements de l'enseignement privé sous contrat avec l'Éducation Nationale (SEP, ex PSAEE, IDCC 2408), qui est largement majoritaire dans le regroupement.

En effet les voix des enseignants, agents de l'État, représentant une très large majorité des personnels de ces établissements privés sous contrat d'association avec l'État, sont comptabilisées dans le calcul de la représentativité dans cette convention alors même que cette convention s'applique exclusivement aux salariés de droit privé.





Les 3 confédérations ont donc demandé que soit revue la méthode de calcul et que seules les voix des salariés de droit privé puissent être comptabilisées.

Dans l'attente de la réponse du ministère, le SYNEP CFE-CGC participe activement aux négociations afin de faire évoluer, notamment, les moyens du dialogue social.

Les représentants du SYNEP CFE-CGC



ALERTE ! - ALERTE !

Dans un contexte post-attentats, pour soi-disant combattre la radicalisation, la ministre de l'Éducation nationale s'en prend aux établissements scolaires hors contrat et propose un nouveau décret.

« Enseignements indigents », « embrigadement idéologique ou confessionnel », « volonté de soustraire au regard de la société certains enfants » sont les phrases avec lesquelles la ministre justifie le durcissement envers les établissements d'enseignement privés hors contrat.

D'où un amendement, déjà approuvé par l'Assemblée nationale ces derniers jours concernant l'ouverture d'un établissement scolaire hors contrat, remplaçant le régime de déclaration par un régime d'autorisation.

Après déclaration, pouvaient s'opposer à l'ouverture de l'établissement le maire, sous 8 jours, et l'administration (académie, préfecture) sous 1 mois.

Avec le régime d'autorisation, et 5 conditions à remplir, la mairie et l'administration auront un délai de 4 mois pour répondre.

Alors que dans tous les domaines les autorisations de l'État sont peu à peu remplacées par des déclarations contrôlées, avec accord tacite si l'administration ne répond pas dans un délai fixé, là il y a inversion !

Tout le monde, du secrétariat de l'enseignement catholique à la fédération nationale de l'enseignement privé en passant par les organisations syndicales, est contre ces modifications et rappelle que la liberté scolaire est inscrite dans la constitution.

Pourquoi légiférer à nouveau alors qu'il existe déjà des moyens de contrôles qu'il suffirait d'appliquer ?

Une fois de plus le gouvernement invente une situation pour nous faire croire qu'il sait la gérer. Cette fois c'est, comme par hasard, au détriment des établissements d'enseignements privés hors contrat qui, eux, sont actuellement en pleine progression !

Evelyne CIMA



Projet de loi El Khomri

Pourquoi la CFE-CGC a-t-elle lancé un appel solennel aux parlementaires ?

Car il n'y a aucun lien entre protection de l'emploi et taux de chômage.

La CFE-CGC a appelé à participer au rassemblement national du 3 mai pour peser sur le débat parlementaire qui se tenait les 3 et 4 mai à l'Assemblée Nationale.

La CFE-CGC appelle à la raison. Le processus parlementaire doit être suspendu et les articles relatifs à une inversion de la hiérarchie des normes renvoyés à la concertation sociale.

Le retour nécessaire à la concertation sociale sera possible à condition de cesser l'instrumentalisation d'un bloc censé être réformiste contre un autre qui serait contre tout.

La CFE-CGC refuse la caricature des positions, rappelant que l'intelligence est toujours une option disponible pour ceux que la concorde sociale n'effraie pas.

La CFE-CGC veut donner une chance à la sortie de crise et comme pour les dates précédentes, n'a pas appelé pas à manifester ni le 14 juin ni le 28 dernier.

Personnels de droit privé des établissements d'enseignement privé sous contrat et d'enseignement privé indépendant (ex hors contrat), la loi travail (El Khomri) vous concerne !

Les lignes incontournables à faire bouger sont :

-Le licenciement économique : les salariés ne doivent pas être la variable d'ajustement de stratégies hasardeuses ou de distribution de dividendes !

-Les accords de préservation et de développement de l'emploi : nous sommes prêts à faire des efforts mais ceux-ci doivent être équitablement répartis entre employeurs et salariés et assortis d'engagements sur le maintien de l'emploi pendant la durée de l'accord.

-Le référendum auprès des salariés pour faire passer un accord majoritaire qui a été refusé par les organisations syndicales.

-La médecine du travail, qui doit rester préventive et non devenir sécuritaire De plus la CFE-CGC réitère sa demande reconnaître le « burn-out » comme une maladie professionnelle.

-Le rôle des branches professionnelles qui seules garantissent une régulation dans les conditions de travail des salariés d'un même secteur d'activité et entre entreprises de toutes tailles. La CFE-CGC réaffirme son refus de l'inversion de la hiérarchie des normes.

-La sécurisation des forfaits jours dans l'intérêt des employeurs et des salariés.

Communiqué de la CFE-CGC

Les «billets d'humeur d'Evelyne»

Loi El Khomri.

Article (ou acte) 2. Est-ce la « commedia dell'arte » ?



À quoi assiste-t-on depuis des semaines au sujet de cette loi travail ?

Les centrales syndicales qui se sont aperçues que cette loi aboutissait à une régression sociale majeure, crient au scandale : « retirez l'article 2 ! »

Le gouvernement répond en tapant du point sur la table : « c'est une bonne loi, nous ne la retirerons pas ! »

Les autres, au fond de la scène, sont soit plus « contre » que les « contre », soit plus « pour » que les « pour » selon leur sensibilité économique-politique. Mais, d'un commun accord semble-t-il, tous, absolument tous, ont décidé de ne surtout pas évoquer Bruxelles !

Pourtant, le point essentiel de la loi El Khomri est bien Bruxelles qui, le 18 mai 2016, résumant des mois de travail, « recommande à la France, au cours de la période 2016-2017 » [et chacun sait ce que signifie « recommande » en langage de Bruxelles], de « veiller à ce que les réductions du coût du travail soient pérennisées » et de « réformer le droit du travail », dans le même sens, ça va de soi !

Voici un extrait significatif des considérations sur lesquelles Bruxelles s'appuie, et que vous pouvez consulter à :

http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2016/csr2016_france_fr.pdf

«*considérant ce qui suit: [...]*»

(11) Les réformes menées récemment n'ont donné aux employeurs que peu de possibilités pour déroger aux accords de branche. Cela concerne tous les aspects des conditions d'emploi, notamment les salaires, le temps de travail et les conditions de travail, et limite la capacité des entreprises à moduler leurs effectifs en fonction de leurs besoins. À l'heure actuelle, les branches professionnelles peuvent empêcher les entreprises de déterminer, au cas par cas et après négociations avec les partenaires sociaux, les conditions de dérogation aux accords de branche en matière de temps de travail. Les dérogations aux accords de branche et aux dispositions juridiques générales sur les conditions d'emploi, par l'intermédiaire d'accords d'entreprise, pourraient être facilitées, en concertation avec les partenaires sociaux. » [...]

A quoi riment donc ces diverses gesticulations françaises de gens qui semblent tous d'accord pour ne pas parler des commanditaires de la loi El Khomri ?

Quelle triste « commedia dell'arte »!



Les «billets d'humeur d'Evelyne» . nouvelle rubrique mise en ligne sur notre site, chaque semaine, sur www.synep.org

Evelyne CIMA



L'enseignement agricole privé

Le SYNEP CFE-CGC a été reçu, avec l'intersyndicale, par la conseillère du ministre de l'agriculture.

Il conteste le dévoiement de l'annualisation et la modulation du temps de travail par certains chefs d'établissements.

Malgré des pétitions, actions dans les DRAAF, grèves des corrections d'écrits d'examen, le ministre a toujours refusé de préciser le cadre réglementaire permettant aux enseignants de l'enseignement agricole privé d'avoir des obligations de service similaires à celles de leurs homologues des lycées professionnels de l'EN ou de l'enseignement agricole public. Il prétend résoudre le conflit par la mise en place d'un outil informatique « PHOENIX » calculant le temps de travail. Ce logiciel permettra sans doute de faire un état des lieux global et de mettre en évidence de façon plus prégnante les dysfonctionnements et les disparités, mais il ne permettra pas de mettre fin aux pratiques abusives de certains chefs d'établissement.

Le SYNEP CFE-CGC n'accepte pas que les enseignants constituent la variable d'ajustement du manque de postes et restera très vigilant à la rentrée !

Lire le Communiqué de presse du 11 mai 2016 de l'intersyndicale de l'enseignement agricole privé sur notre site www.synep.org

Michèle CHAPOVALOFF



Élections professionnelles

Recours gagné !

ESA (Ecole Spéciale d'Architecture)- Paris 75014

Suite à notre recours du 21 janvier 2016, le Tribunal d'Instance, par jugement en dernier ressort du 11 mai 2016, déclare non valide le protocole préélectoral en date du 18 décembre 2015 et annule les élections des délégués du personnel au sein de l'École Spéciale d'Architecture en date du 13 janvier 2016. Le SYNEP CFE-CGC attend donc une nouvelle invitation à négocier un nouveau protocole préélectoral, qui ne sera très certainement qu'en septembre étant donné qu'une décision concernant la mise en place d'un comité d'entreprise doit être prononcée par ce même tribunal début juillet.

Les «mots» de Nadia (DALY)
(Nouvelle rubrique mise en ligne sur notre site)
Marre de la descente aux enfers de l'enseignement
et de la formation de «mougeons»



Hier (10 mai 2016) : sujet de BTS de mes élèves en maths. Devant l'impossibilité des bacs pro à suivre le niveau BTS, l'Éducation Nationale a trouvé la parade : un sujet qu'un élève de première peut faire en partie. De qui se moque-t-on ?

J'ai donc donné le sujet à mes étudiants de première année de BTS qui ont trouvé cela insultant. Comment trouver encore la passion d'enseigner lorsque le niveau d'exigence tombe aussi bas ? Et demain les étudiants auront des diplômes mais aucune compétence, c'est ainsi que l'on se retrouve déjà avec certains enseignants incapables du moindre raisonnement logique et dans l'incapacité de transmettre un savoir qu'ils ne possèdent que partiellement au vu des pseudo-diplômes acquis.



Non je ne suis pas un dinosaure passéiste qui regrette l'ancien temps ; je suis juste une enseignante dépitée par un tel bas niveau d'exigence, une maman qui lit des énormités dans les cahiers de ses enfants, une syndicaliste qui voit des réformes appliquées en dépit des protestations de tous les syndicats, une citoyenne qui constate que les enfants de nos dirigeants ne sont pas dans ce système scolaire.

Alors arrêtons de former des mougeons (contraction de mouton et de pigeon) car j'ai choisi ce métier pour former des citoyens capables de penser.

Élections professionnelles

e-ARTSUP-Paris 75011

Pour une première présentation de liste, le SYNEP CFE-CGC a obtenu une représentativité de 25% au 1er tour. Malheureusement comme il n'y avait qu'un siège à pouvoir, nous n'avons pas eu d'élus.

Ensemble scolaire EIC, 59 TOURCOING

regroupant l'école Saint Louis, le collège Charles Péguy, le LICP, le lycée Jehanne d'Arc, le centre de formation, le collège St Gabriel, le collège Charles de Foucauld, le collège Cardinal Liénart, le lycée Marie-Noël.

Pour une première présentation de liste sur cet ensemble scolaire, le SYNEP CFE-CGC ayant 9% des voix, a nommé Michel VREULX représentant de la section syndicale SYNEP CFE-CGC.

Université catholique de l'Ouest (UCO) 49 Angers

Le SYNEP CFE-CGC a obtenu 48,6% dans l'encadrement (cadres et agents de maîtrise) dont 66,6% dans le collège vacataire et 50,5% dans le collège cadre, remportant ainsi la moitié des sièges.

Bac dévalorisé !

Je vous invite à visionner une vidéo du 13 juin dernier montrant notre ministre de l'Éducation en pleine « démonstration ».

<https://amp.twimg.com/v/c3b00141-e285-4b93-9fe4-35c760a0b3ca>

Dans cette vidéo notre ministre s'évertue à démontrer que le niveau du bac n'a pas baissé et, pour le prouver, elle prend comme exemple une question du sujet de math du bac S de l'année dernière.

La question n'est pas prise au hasard ; il s'agit de probabilités pour lesquelles nombre de ceux qui écoutent notre ministre n'ont peut-être pas eu le loisir d'en apprendre la finesse des termes.

Et l'énoncé est lu très lentement, avec hésitation, à la manière d'une personne ne comprenant manifestement pas le sens du texte qu'elle lit ; un peu comme si elle avait devant elle un exercice d'économie ou de SVT sans avoir appris un moindre mot dans ces matières.

Est-ce ainsi que notre ministre croit pouvoir prouver que l'on est en présence d'une épreuve d'un bac non dévalorisé ?

En fait, ce qu'elle a eu du mal à lire ne devait poser aucune difficulté aux élèves de terminale S ayant appris leurs cours. Il ne s'agissait que d'une question classique (que l'on retrouve d'ailleurs dans le bac S de 2016) ne nécessitant pas la mobilisation de gigantesques connaissances mathématiques.

Alors, que prouve cette pseudo-démonstration au sujet de la non-dévalorisation du bac au fil des ans ? Rien ! À part... à part, lorsqu'on connaît la suite donnée à cette question : nombreux ont été les candidats au bac S 2015 n'ayant pas su y répondre, faute d'avoir appris leurs cours ; aussi les examinateurs ont-ils eu ordre de ne la compter que sur 0,5 point afin de ne pas nuire au pourcentage de bacheliers !!

Ce ne sont pas toutes les questions de bac qui sont dévalorisées depuis des années, c'est le bac lui-même, par les points donnés ou non aux réponses, en fonction non pas de leur complexité mais du nombre de candidats ayant réussi à y répondre correctement ! Merci Madame la ministre pour ce début de démonstration au cours de laquelle on espère ne pas déceler, en votre jeunesse, les effets des multiples réformes de l'Éducation nationale.



Nadia DALY

Continuez à vous exprimer sur notre site <http://www.synep.org> dans la rubrique : « VOS infos sur VOTRE établissement »

Mathématiques

Incompétence totale au Ministère de l'Éducation Nationale



Lundi 20 juin 2016, épreuve de math du bac S. Plus de 2h après le début de l'épreuve, on annonce aux candidats qu'il faut rectifier l'énoncé : 5 signes + à remplacer par des - !

Les réactions ne se font pas attendre : les candidats et les médias crient au scandale, et c'est en effet inadmissible que les sujets ne soient pas lus, relus, vérifiés et validés, et qu'une telle erreur puisse se produire.

Le ministère s'empresse de communiquer que les correcteurs seront bienveillants, les barèmes adaptés et que les candidats ne pâtiront pas de ce petit couac.

L'incompétence n'aura donc pas d'impact sur les malheureux candidats. Tout irait donc (presque) pour le mieux dans le (presque) meilleur des mondes si l'on n'en venait pas au fait principal : **en réalité il n'y avait pas d'erreur dans cet énoncé !**

En effet, l'énoncé donné aux candidats était bel et bien correct ! Et au ministère, la cellule du baccalauréat, section mathématiques, a réfléchi pendant 2 heures pour décider de faire rectifier un énoncé parce qu'elle l'a trouvé erroné alors qu'il était correct !

Décidément, l'incompétence règne au cabinet de la Ministre de l'Éducation Nationale.

Nathalie FROMAGER
Agrégée de Mathématiques
Enseignante en terminale S

La réforme de la formation professionnelle, le Compte Personnel de Formation, le contrat de professionnalisation, la période de professionnalisation, le contrat de génération, le dialogue social, la durée du travail pour les temps partiels, les entretiens professionnels...

Consultez le site de votre OPCA

ACTALIANS
www.actaliens.fr

OPCALIA
www.opcalia.com



Adhérents, Délégués du Personnel, Délégués Syndicaux, des stages de formation vous sont réservés !

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.

OUVERTURE SUR LE SYNDICALISME

- Présentation de la CFE-CGC, dans un syndicalisme en mutation.
- Table ronde sur la représentation du personnel : les différents mandats, outils de l'action syndicale dans l'entreprise.
- L'actualité sociale et les orientations confédérales :
 - débat
 - rencontre avec un dirigeant confédéral.

Les dates, au choix :

- jeudi 8 et vendredi 9 septembre 2016
- jeudi 15 et vendredi 16 septembre 2016
- lundi 19 et mardi 20 septembre 2016
- lundi 3 et mardi 4 octobre 2016
- lundi 17 et mardi 18 octobre 2016
- lundi 24 et mardi 25 octobre 2016
- jeudi 3 et vendredi 4 novembre 2016
- jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2016

Pour les prises en charge, consultez notre site www.synep.org

Les autres thèmes : représentation du personnel dans l'entreprise, le comité d'entreprise, lecture des comptes et analyse financière, développer sa section syndicale, les élections professionnelles dans l'entreprise, le contrat de travail, expression vocale et gestuelle, argumentation, techniques de négociation, management de l'équipe syndicale, communication écrite, épargne salariale, responsabilité sociétale des entreprises et développement durable, ouverture à l'Europe, mise en place et fonctionnement des comités d'entreprise européens, négocier un accord de QVT.

Pour les membres du CHSCT

Les CHSCT prennent de plus en plus de place dans l'aménagement des conditions de travail des salariés de l'entreprise. C'est une opportunité d'action pour ces représentants du personnel.

Sections syndicales, prenez l'initiative d'organiser un stage CHSCT en région, dans votre entreprise.

Ghisalberti Formation est notre partenaire agréé pour animer ce type de stage.

Durée du congé de formation CHSCT :

- 3 jours, pour les établissements de moins de 300 salariés,

• 5 jours, pour les établissements de plus de 300 salariés.

L'ensemble des frais de formation «CHSCT» est à la charge de l'employeur.

À titre indicatif, le coût pédagogique est de 810 € H.T. par personne, pour un stage de 3 jours (frais des 3 repas de midi compris) et de 1345 € H.T. par personne, pour un stage de 5 jours (frais des 5 repas de midi compris), auxquels s'ajoutent les éventuels frais de déplacements, hébergement et autres repas.



Pour les dates, les contenus, les prises en charge de toutes les formations, consultez notre site :

http://www.synep.org/calendrier_formations_syndicales.pdf

Assemblée générale du SYNEP CFE-CGC (3 juin 2106)

En premier lieu nous tenons à remercier tous les adhérents qui ont réussi à se déplacer pour venir assister à notre Assemblée Générale, et ce malgré les grèves et les graves intempéries. Merci aussi pour les nombreux pouvoirs reçus qui nous ont permis d'avoir très largement le quorum et de pouvoir ainsi tenir notre AG le matin.

Ont été élus

Présidente : Evelyne CIMA

Membres du Conseil National : Alain BELLEUVRE, Michèle CHAPOVALOFF, Nicolas DACHER, Nadia DALY, Bruno DEUTSCH, Catherine GRISEL, Alain JOAILLE, Pierre-Yves LEROY, Chantal NOISSETTE, Christian RILHAC, Jean-Luc VERET, Luc VIGOUROUX.

Tous les membres du Conseil National et moi-même en tant que Présidente, vous remercions pour la confiance que vous nous avez accordée par un vote reçu à l'unanimité des présents et représentés.

Puis ont été élus, par les membres du CN, les membres du Bureau, qui ont été reconduits dans leur fonction

Secrétaire Générale : Nadia DALY

Trésorière : Catherine GRISEL

Secrétaires Généraux adjoints : Alain BELLEUVRE, Bruno DEUTSCH

Le CN nomme Pierre-Yves LEROY Secrétaire national en charge du « sous contrat ».

Notre adhérent Alain GOUHIER poursuit, toujours à titre bénévole, sa mission de juriste pour notre syndicat.



Adhésion - Réadhésion - Abonnement - 2016
(Pas d'augmentation du montant des cotisations en 2016)

Mme, M : Prénom :

Adresse personnelle :

Tél. : Tél. portable :

Courriel : Date de naissance :

Établissement scolaire (sous contrat / hors contrat) :

Emploi(s) :

en École - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre :

-*ADHÈRE au SYNEP CFE-CGC (avec abonnement à Synep-Express gratuit) pour 2016

(Crédit d'impôt : 66% de votre cotisation)

-*M'abonne seulement à Synep-Express (10 € pour 1 an) fiscalement non déductible

-*Règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

*(Rayer les mentions inutiles)

Ces informations sont réservées au SYNEP CFE-CGC et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège.

SYNEP CFE-CGC
 63, rue du Rocher
 75008 PARIS
 Tél. 01 55 30 13 19
 Fax. 01 55 30 13 20
synep@synep.org

A...
 le...
 Signature

**Montant
 de la cotisation**

Barème des cotisations 2016

**Pas d'augmentation du montant
 des cotisations en 2016**

| | |
|---------------------|-----------------|
| En dessous de 762 € | 60,00 € |
| De 762 à 838 € | 67,00 € |
| De 839 à 914 € | 73,00 € |
| De 915 à 990 € | 79,00 € |
| De 991 à 1066 € | 85,00 € |
| De 1067 à 1142 € | 91,00 € |
| De 1143 à 1218 € | 97,00 € |
| De 1219 à 1294 € | 103,00 € |
| De 1295 à 1370 € | 109,00 € |
| De 1371 à 1446 € | 115,00 € |

| | |
|--|-----------------|
| De 1447 à 1552 € | 121,00 € |
| De 1553 à 1598 € | 127,00 € |
| De 1599 à 1674 € | 133,00 € |
| De 1675 à 1750 € | 140,00 € |
| De 1751 à 1826 € | 146,00 € |
| De 1827 à 1902 € | 152,00 € |
| De 1903 à 1978 € | 159,00 € |
| De 1979 à 2054 € | 167,00 € |
| De 2055 à 2130 € | 175,00 € |
| De 2131 à 2206 € | 182,00 € |
| De 2207 à 2282 € | 190,00 € |
| Au delà de 2.282 € net par mois, aux 190 € ajouter 8 € par tranche de 76 € | |
| Retraité ou 2ème adhérent d'un couple membre du SYNEP CFE-CGC : 60,00 € | |